



**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 07 DECEMBRE 2023**
(En application de l'article L 2121-25 du CGCT)

Effectif légal du Conseil : 11
Membres en exercice : 11
Majorité absolue : 6

Date de convocation : 30/11/2023

Le Conseil Municipal de Fay-Lès-Nemours, légalement convoqué, s'est réuni, en Salle polyvalente, en session ordinaire, sous la présidence de M. Christian PEUTOT, Maire, le jeudi 07 décembre 2023 à 19 h.

Présents : Christian PEUTOT, Marie-Hélène HÉLIOT-GUINDRE, Gilbert PAVIE, Hanspeter BADJA, Corinne ROUSTEAU, Eric LEYDIER, Martine PAROISSIEN, Claude MICHAULT, Gérard BRUN.

Excusés : Romain MIGEON, Guillaume CHANTEREAU

Pouvoirs : Romain MIGEON à Hanspeter BADJA
Guillaume CHANTEREAU à Corinne ROUSTEAU

Monsieur Gilbert PAVIE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Adoption du Procès – Verbal de la séance du 06/11/2023

Adopté à l'unanimité

Compte rendu des décisions prises par le Conseil Municipal :

Délibération n°2023-53 : Adoption du Procès-verbal de la réunion du 06/11/2023 :

➤ Approuvée à l'unanimité.

Délibération n°2023-54 : Renouvellement des contrats d'assurances de la commune pour 2024-2026 (Attributaire : GROUPAMA) :

➤ Approuvée à l'unanimité.

Délibération n°2023-55 : Demande d'une subvention auprès de l'Etat pour les travaux d'aménagements paysagers de la Mairie et de la Médiathèque, au titre de la DETR 2024 (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) :

➤ Approuvée à l'unanimité.

Délibération n°2023-56 : Demande d'une subvention auprès de l'Etat pour les travaux imprévus de la Mairie, au titre de la DSIL 2024 (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) :

➤ Approuvée à l'unanimité.

Délibération n°2023-57 : Définition des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (loi A.P.E.R.) sur la commune, après concertation :

➤ Approuvée à l'unanimité.

Délibération n°2023-58 : Création du poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} Classe à compter du 01/01/2024 :

➤ Approuvée à l'unanimité.

Délibération n°2023-59 : Décision Modificative n°2 à apporter au Budget Primitif 2023 de la Commune :

➤ Approuvée à l'unanimité.

Délibération n°2023-60 : Décision Modificative n°1 à apporter au Budget Primitif 2023 du Lotissement du Parc de FAY :

➤ Approuvée à l'unanimité.

Délibération n°2023-61 : Régularisation de l'Etat de l'Actif de la Commune à la suite des cessions des 16 lots vendus au cours des exercices 2020 à 2022 :

➤ Approuvée à l'unanimité.

Délibération n°2023-62 : Autorisation d'engager, de liquider, de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif de la Commune :

➤ Approuvée à l'unanimité.

Délibération n°2023-63 : Demande d'une subvention auprès du Département 77 pour les équipements de la Mairie, au titre du FER 2024 (Fonds d'Equipement Rural) :

➤ Approuvée à l'unanimité.

Faÿ-Lès-Nemours le 12/12/2023,

Le Maire,
Christian PEUTOT



30, Rue Grande 77167 Faÿ – Lès – Nemours –
Tel : 01.64.28.10.76. – Fax : 01.64.78.03.92
E-mail : mairie-de-fay-les-nemours@wanadoo.fr